

**Règlement des objets à délivrer aux bâtiments de l'Etat 1864-1871. [Suivi de modifications au Règlement d'armement de 1862, Maître de timonerie]**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement des objets à délivrer aux bâtiments de l'Etat 1864-1871. [Suivi de modifications au Règlement d'armement de 1862, Maître de timonerie]

Adresse bibliographique : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Note sur l'exemplaire : Brochure séparée